

Entre dirigisme et libéralisme. Les modèles de régulation socio-économique au sein des élites française et européenne

Andy Smith

▶ **To cite this version:**

Andy Smith. Entre dirigisme et libéralisme. Les modèles de régulation socio-économique au sein des élites française et européenne. Thomas Frinault; Christian Le Bart; Erik Neveu (dir.). Nouvelle sociologie politique de la France, Armand Colin, pp.33-43, 2021, U. Science politique, 978-2-200-62872-7. 10.3917/arco.frina.2021.01.0033 . halshs-03266371

HAL Id: halshs-03266371
https://shs.hal.science/halshs-03266371

Submitted on 4 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre dirigisme et libéralisme. Les modèles de régulation socio-économique au sein des élites française et européenne

Andy Smith

Projet de chapitre pour T. Frinault, Ch. Le Bart et E. Neveu, dir.,
Sociologie politique de la France : un nouveau monde ?, *La Découverte*

Résumé : Le développement de la Cinquième République et celui de l'Union européenne (UE) vont très largement de pair. En effet, il est désormais largement connu que, depuis la fin des années 1950, des représentants de la France ont largement participé à la construction de l'UE et que l'Etat français s'est pour ce faire réorganisé. Ce que ce chapitre ajoute à ce constat est l'analyse d'une convergence idéologique croissante entre élites françaises et européennes, une convergence qui se stabilise dans les années 1970 avant de connaître son apogée au cours de la période 1980-2010. Loin de simplement se résumer à une évolution linéaire en faveur du néolibéralisme et aux dépens du dirigisme, ce texte montre qu'en France, tout comme à l'échelle européenne, les croyances et les pratiques des élites en question ont toujours porté l'empreinte des deux écoles de pensée. Par ailleurs, il montre que si, depuis 1980, les libéraux ont certes dominé les débats et la pratique économiques, le dirigisme a muté en une forme de « néodirigisme » et, ainsi, continue à avoir un impact significatif.

Introduction

Soyons clairs : il n'y a pas de lien de cause à effet entre la mise en place de la Cinquième République en 1958 et la mise en œuvre du Traité de Rome qui a démarré la même année, et ceci parce que les deux événements constituent le point d'aboutissement de processus historiques longs et distincts. Pour autant, la recherche a montré que de nombreux acteurs français qui ont participé à la préparation et à la réalisation de ces deux projets politiques partageaient un grand nombre de représentations au sujet de la manière dont la France devait être gouvernée, ainsi que du rôle que devait jouer la Communauté européenne (CE) (Dulong, 1997). Nous savons par ailleurs, avec le recul, que la Cinquième République et la CE ont non seulement accordé une place plus importante aux hauts fonctionnaires qu'aux parlementaires (Haroche, 2017), mais qu'une partie majeure et croissante des politiques françaises et communautaires se sont imbriquées les unes dans les autres dès les années 1960, mais aussi que dès les années 1960 une partie majeure et croissante des politiques publiques françaises et communautaires se sont imbriquées les unes dans les autres. Si la politique agricole commune (PAC) en fournit l'exemple le plus évident, nous pourrions en citer bien d'autres, à la suite notamment de l'Acte unique de 1986, comme les politiques de la concurrence, de la sécurité intérieure et de la défense (Smith, 2010).

L'objectif de ce chapitre n'est pourtant pas de décrire cette « gouvernementalisation » de l'Union européenne (UE), c'est-à-dire la manière dont elle est devenue une échelle à laquelle se gouverne, au moins partiellement, une vaste série de domaines sociaux. Ce qui nous intéresse davantage est de mettre en lumière les élites au centre des luttes politiques qui

l'ont forgée, les idéologies[1] qui les ont animées et les ressources qu'elles ont mobilisées pour s'imposer aux autres. En prenant le parti de retracer ces luttes au cours des six décennies qui nous séparent de 1958, nous verrons que ces élites ont aussi bien compris des hauts fonctionnaires et de élus, que des chefs d'entreprises, des responsables de groupes d'intérêts puissants et des experts. Plus précisément, en nous concentrant surtout sur la régulation de l'activité socio-économique, nous montrerons qu'en dépit de leurs différends multiples concernant des enjeux précis, émerge rapidement un hybride du libéralisme et du dirigisme qui, jusqu'aux années 1980, constituera le socle idéologique à la fois de la 5ième République et de la CE (1). Ensuite, loin de simplement se fondre face à la montée en puissance mondiale du néolibéralisme, nous montrerons qu'au cours des trois décennies suivantes la composante dirigiste de ce socle s'infléchit sensiblement dans ces deux espaces pour devenir ce que nous qualifions de *néodirigisme* (Ansaloni et Smith, 2018), sans pour autant gommer tous ses principes de base (2). En effet, comme en témoignent les débats politiques centraux de la dernière décennie qui seront esquissés en conclusion, la survivance - voire carrément le retour - du dirigisme demeure clairement une question de sociologie politique et « de société » très pertinente.

1. L'institutionnalisation d'un hybride dirigiste et libéral (1950-80)

Comme le souligne le chapitre dans cet ouvrage de Renaud Epstein et de Gilles Pinson, les débuts de la 5ième République sont généralement compris comme « l'ère des technocrates » (Thoenig, 1973), une époque pendant laquelle, sous l'œil encourageant des Chef d'Etats et de gouvernements gaullistes, « la modernisation » de la France fut réalisée à marche forcée, suivant des politiques publiques interventionnistes et centralisées. De même, si les premières années de la CE ont certes été marquées par des disputes parfois houleuses entre chefs d'Etat et de gouvernement, une bureaucratie de plus en plus puissante – la Commission européenne - s'est installée à Bruxelles, détenant une responsabilité première pour proposer et mettre en œuvre les premières politiques communautaires. Par conséquent, ce qu'il importe d'expliquer est à la fois le caractère dirigiste de l'action publique française et européenne des années 1960 et 1970, mais aussi comment et pourquoi un tel dirigisme n'emportait aucunement de défiance frontale à l'endroit d'un libéralisme économique placé jusque-là au cœur du gouvernement de l'Europe. En effet, comme l'a bien démontré l'historien américain Richard Kuisel (1984), il est particulièrement important de souligner au sujet de la France l'ancrage social de ce libéralisme, ainsi que de ses effets multiples et continus sur le monde contemporain.

Du retour du dirigisme en France et de sa naissance communautaire...

A l'instar de nombreux travaux spécialisés cités ci-dessous, nous définissons le dirigisme qui a marqué la France des années 1945 à 1980 comme une idéologie débouchant sur un mode de régulation[2] économique, sociale et politique organisé autour quatre dimensions clés :

[1] Avec Stuart Hall (1988), nous définissons les idéologies comme des faisceaux de croyances et de valeurs qui orientent les représentations et les pratiques des êtres sociaux.

[2] Composante clé de la théorie économique régulationniste (Boyer, 2015), la régulation d'une société et de son économie est structurée par des institutions (c'est-à-dire des règles et des normes stabilisées) qui « régularisent » le comportement

- *Un faisceau de valeurs et de théories d'action restructurées par la pensée économique keynésienne*. Cette approche de l'économie a notamment légitimé une approche de la monnaie et des finances publiques qui acceptait un taux d'inflation relativement élevé en échange de la croissance de la production et de la richesse générale du pays (Lemoine, 2016) ;
- *De l'interventionnisme étatique à travers des politiques sectorielles*. Egalement soutenu par la théorie de Keynes, cette approche a pris la forme d'une implication de l'Etat dans les grandes entreprises (notamment via des nationalisations), dans les marchés (à travers le contrôle des prix, les normes de production ou les tarifs douaniers...), ou sous la forme d'investissements publiques (dans les infrastructures, dans l'installation des activités économiques dans des territoires comme la Bretagne, dans le soutien aux jeunes agriculteurs...) (Cohen, 1992) ;
- *De la planification nationale*. Centrée initialement sur le Commissariat général au Plan, et dirigée par Jean Monnet de 1945 à 1952, la production de plans quinquennaux a non seulement permis à l'Etat d'orienter ses propres actions, mais elle a également structuré sa concertation permanente avec « les partenaires sociaux » que sont le patronat et les syndicats (Nizard, 1972). En effet, cette concertation a notamment participé à la mise en place d'un système national de sécurité sociale, ainsi que des politiques sociales qu'il a largement continué à financer jusqu'à nos jours ;
- *Une élite de haut fonctionnaires formés pour façonner l'ensemble de ces actions politiques et les mettre en oeuvre de manière centralisée*. Rappelons ici que si les grands corps, tel que celui des Mines, existent parfois depuis la Révolution, c'est surtout à la Libération qu'ils sont mis au centre de l'Etat français, puis orchestrés par les hauts fonctionnaires qui sortent de la toute nouvelle Ecole nationale d'administration (ENA) (Shonfield, 1967).

S'il ne fait pas de doute que l'histoire de la France avait déjà connu des périodes d'étatisme interventionniste – notamment celle associée au ministre Jean-Baptiste Colbert sous la règne de Louis XIV - en raison de son fort contenu étatique, le dirigisme qui a dominé son gouvernement de 1945 jusqu'aux années 1980 était largement inédit. Ce dernier a également marqué les esprits et les pratiques d'une partie des élites françaises qui, au cours de la même période et notamment à ses débuts, ont œuvré en faveur de la mise en place d'une forme de coopération économique européenne tout aussi nouvelle. Soulignons qu'au moins jusqu'à la signature du Traité de Rome en 1956, la structuration précise de cette coopération restait incertaine et contingente. Impulsée par le Commissaire au plan français, Jean Monnet, une des premières initiatives concrètes fut la mise en place en 1952 d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (la CECA), une instance qui en rassemblant tout à la fois des ministres, des hauts fonctionnaires et des représentants des deux industries concernées de six pays d'Europe de l'Ouest, a porté la marque interventionniste et planificatrice du dirigisme français. Au début des années 1950, d'autres initiatives sectorielles de ce type ont également été lancées, dont certaines allaient rencontrer un succès parfois immédiat (l'agriculture : « l'Europe verte »), beaucoup plus tardif (la santé : « l'Europe blanche », Davesne et Guignier, 2013) ou à l'inverse échouer (la

socio-économique. Il s'en suit qu'un « mode de régulation » est une configuration d'institutions qui possède un degré de cohérence interne et de longévité élevé.

Communauté européenne de défense en 1954). Finalement, entre 1954 et 1956, ce qui restait de l'ensemble de ces projets fut rassemblé dans ce qui deviendra « le Marché commun », essentiellement un pacte intergouvernemental sur la libre circulation des biens et des personnes, un accord signé par les ministres des affaires étrangères des Six et enrobé symboliquement par le nom de « Communauté européenne » (CE).

Arrêtons-nous brièvement ici sur certaines empreintes du dirigisme ayant marqué la forme organisationnelle prise par la CE dès ses débuts. Tout d'abord, en s'inspirant du succès attribué à la CECA, la CE a immédiatement cherché à mettre en place des politiques sectorielles interventionnistes. Ce fut notamment le cas pour la PAC, une politique lancée dès 1962 et équipée d'instruments à la fois pour soutenir les prix des principales productions agricoles et subventionner la mutation « structurelle » de l'agriculture européenne dans son ensemble. Proposés puis mise en œuvre par une Direction générale de la Commission (la DG VI), ces instruments ont lourdement influé sur l'expansion et l'intensification de ce secteur.

Une autre empreinte du dirigisme des débuts de la CE fut l'accent mis sur la planification et la concertation sociale. Si de véritables plans européens n'ont jamais été développés, des haut fonctionnaires de la DG II (économie et finances) de la Commission, ainsi que d'autres DG telles que celles centrées sur l'emploi et les affaires sociales (la DG V) ou sur les affaires régionales (la DG XVI), sont néanmoins devenus les points nodaux de la production d'expertises à l'échelle communautaire. Ce faisant, elles se sont dotées de comités consultatifs multiples, impliquant les représentants de groupes d'intérêts, d'entreprises et de syndicats de l'ensemble des Six, ainsi rendant la Commission particulièrement perméable aux représentants de ces instances diverses.

Enfin, il importe aussi de souligner que, tout comme pour la 5^{ième} République, l'institutionnalisation de la CE fut largement le produit d'une élite de fonctionnaires, cette fois-ci « européens », centrée sur la Commission et donc située au cœur du lancement de politiques publiques communautaires (Coombes, 1970). Certes, par rapport à son homologue française, cette élite était moins socialement et idéologiquement homogène, ainsi que beaucoup moins nombreuse. Néanmoins, jusqu'aux années 1980, ses membres souscrivaient généralement au mode de régulation interventionniste, planifié et concerté que nous venons de décrire.

...sur fond du jeu libéral français et européen

Il importe toutefois de souligner que ce mode de régulation n'était pas totalement accepté ni par l'ensemble des gouvernements des Six, ni même au sein de la Commission elle-même. Des libéraux acharnés, notamment situés au sein des partis de gouvernement aux Pays-Bas et en Allemagne, ont presque constamment contesté presque toute tentative d'installer des politiques interventionnistes à l'échelle européenne, des organes de planification et de concertation, ainsi que la montée en puissance de la Commission. Plus fondamentalement, en insistant quotidiennement sur le fait que la légitimité de la CE reposait sur le marché commun, et donc sur la libre circulation des biens, ces libéraux ont largement réussi à réaliser un des projets politiques qui leur était le plus cher : la construction de marchés transnationaux permettant aux entreprises de commercialiser sans entrave à travers toute

l'Europe communautaire. En effet, comme l'a souligné Stuart Holland il y a quarante ans dans son livre *Uncommon Market : Capital, Class and Power in the European Community* (1980), il ne faut jamais oublier que le but central assigné à la CE par le Traité de Rome a toujours été de réaliser ce grand marché. Sur le plan analytique, rappeler l'importance du libéralisme et des élites libérales dans la mise en place de la CE permet aussi de mieux comprendre au moins trois autres des traits structurels de cette dernière.

Tout d'abord, la fabrication de marchés européens a impliqué « la reconnaissance mutuelle » de règles et de normes concernant la production de l'ensemble des biens à même de traverser les frontières intérieures à l'Europe des Six. D'apparence purement technique, et souvent caricaturé comme pinailleur et ennuyeux, ce développement a en réalité nécessité des années d'âpres négociations politiques. Ce fut le cas, par exemple, pour la commercialisation des médicaments : afin de permettre leur exportation intra-communautaire, des législations européennes ont dû être adoptées afin de construire la reconnaissance mutuelle, juridique et politique, des « Autorisations de mise sur le marché » de chacun des pays fondateurs (Chauveau, 1999). A chaque reprise, la mise en place de « la reconnaissance mutuelle » est allée de pair avec un rapprochement entre les élites économiques et bureaucratiques des pays membres.

Le deuxième trait libéral important de la CE a concerné sa politique de concurrence. Conçue dès le début des années 1960 ostensiblement pour mettre fin à la concurrence « déloyale » due aux monopoles, aux ententes inter-firmes ou aux aides d'Etat, cette politique a surtout encouragé des fusions et des acquisitions au sein des Six, facilitant ainsi l'agrandissement des entreprises au nom de la valeur de « la liberté d'entreprendre ».

Enfin, les libéraux actifs à l'échelle communautaire ont également priorisé avec succès l'ouverture des marchés européens vers le reste du monde. Certes, face à des opposants dirigistes ou tout simplement nationalistes, ils n'ont pas réussi tout de suite à abaisser l'ensemble des tarifs douaniers en Europe. Néanmoins, ces libéraux ont pris appui sur l'adhésion de la CE aux accords du GATT (*General Agreement on Tarifs and Trade*) pour limiter les pratiques dites « protectionnistes » de certains pays membres, et en premier chef la France.

En effet, par la voie de cette « politique commerciale » de la CE, et à travers sa politique de la concurrence et d'harmonisation des normes économiques, il ne fait aucun doute que l'intégration européenne a fourni aux libéraux français des armes pour tout à la fois limiter l'impact du dirigisme sur l'économie française et protéger son propre socle libéral. Plus fondamentalement, il importe de réaliser que même entre 1945 et 1980, la victoire des dirigistes en France n'a jamais été totale, et que ces mêmes acteurs n'ont jamais été totalement opposés au libéralisme. D'une part, comme en témoigne la politique nationale en matière d'infrastructures ou de logement (fondée tout à la fois sur un financement étatique de la construction de grands immeubles mais aussi sur des incitations au développement des pavillons privés), la plupart de ces élites considéraient que dirigisme et libéralisme étaient tout à fait conciliables. D'autre part, un nombre important de libéraux convaincus continuaient à œuvrer à la fois au sein même de l'Etat et dans les grandes entreprises ou groupes d'intérêts nationaux. C'est d'ailleurs ainsi que peut se comprendre la montée en puissance des libéraux comme Valérie Giscard d'Estaing et Raymond Barre au sein des partis

politiques et des gouvernements des années 1960 et 1970 (Warlouzet, 2018). Pour ne citer qu'une seule de leurs nombres réalisations, de tels acteurs ont notamment soutenu fortement « la libéralisation » du commerce de détail, préparant ainsi le terrain pour la montée en puissance de la grande distribution et, en contrepartie, la mort lente d'une majeure partie des magasins indépendants (Billows, 2016).

2. La métamorphose *néodirigiste* des années 1980-2010

Tant en France qu'à l'échelle de l'Europe, les années 1980 et leur suite sont souvent décrites comme la fin de l'interventionnisme étatique, la victoire « du marché » et la dilution des politiques sociales. Selon la thèse explicative dominante, cette tendance est attribuée à la montée en puissance idéologique du néolibéralisme et à la « globalisation » des échanges. On en conclut que la singularité des modèles nationaux, et notamment celui de la France, s'est érodée à tel point qu'elle s'est fondue dans la masse des économies politiques libérales et dérégulées que l'on considère comme structurant le capitalisme contemporain (Culpepper, 2006). Par ailleurs, la CE est souvent dépeinte comme étant un catalyseur de cette « néolibéralisation » généralisée (Denord, 2007). Il ne fait pas de doute qu'à partir de 1980 les élus, les bureaucrates et les experts (juristes, économistes, cabinets de conseil) néolibéraux ont gagné du terrain en France et en Europe notamment pour ce qui concerne les politiques financières et monétaires. Mais il est excessif de considérer que l'ensemble de l'activité socio-économique s'est dérégulée et s'est globalisée ou que la CE soit son accélérateur principal. Bien au contraire, si le dirigisme en France et dans la CE a muté considérablement en perdant sa dimension financière et monétaire, il s'est néanmoins largement préservé, au moins jusqu'à la fin des années 2000. L'explication avancée ci-dessous est que les élites qui continuent à préconiser l'interventionnisme public ont su s'équiper de ressources politiques *néodirigistes* (Ansaloni et Smith, 2018), et ceci à la fois aux échelles nationale et européenne.

La victoire incontestable des libéraux sur les terrains financiers et monétaires

Cette victoire politique est très connue mais ses causes profondes sont moins évidentes qu'on le prétend trop souvent. Sur le plan financier, il n'y a pas de doute que le premier gouvernement de François Mitterrand abandonne sa politique de relance keynésienne à partir de 1983. Le dirigisme à la française a alors perdu une de ses armes les plus puissantes : l'intervention directe et lourde de l'Etat français dans la capitalisation des entreprises, dans les dépenses généreuses de nombreux pouvoirs publics et dans l'augmentation de la consommation nationale. Comme le montre Benjamin Lemoine (1986), ce virage pris par la politique financière de la France correspond aussi à la suppression d'un mécanisme de financement dirigiste situé au sein même de l'Etat - « le circuit du Trésor » - en faveur de prêts obtenus et d'obligations vendues sur les marchés financiers. Plus fondamentalement encore, Lemoine montre que dès la mise en place du circuit du Trésor dans les années 1950, des libéraux au sein même de l'Etat œuvraient sans relâche pour son remplacement par un système de financement plus dépendant des marchés financiers et, par conséquent, davantage aligné sur les pratiques d'autres pays comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni. Il s'ensuit que la défaite des dirigistes convaincus au sein du gouvernement Mauroy doit être

interprétée plus comme le point d'aboutissement d'une contre-offensive libérale menée depuis plus de 25 ans que comme le résultat circonstancié d'affrontements entre ministres ou de clivages internes au Parti Socialiste.

Dans tous les cas, les conséquences de ce changement radical de mécanisme financier ont été profondes. Sur le plan macroéconomique, une préoccupation concernant la dette nationale et « la lutte contre l'inflation » s'est mise à dominer les priorités du Ministère des finances. Partant de là, tous les autres ministères ont été invités à restreindre, voire à réduire, leurs budgets respectifs. Comme dans bien d'autres pays européens, cette politique budgétaire a notamment conduit à diminuer les dépenses publiques sur les politiques sociales, l'éducation et les services publics. Par ailleurs, à partir de 1986 Bercy a cherché à renflouer ses caisses en dénationalisant certaines entreprises publiques et en en sommant bien d'autres, telles que la Poste, à se transformer en entités « rentables ».

Afin de comprendre la vitesse de ce changement majeur, il faut toutefois le relier à une autre évolution concernant la politique monétaire de la France et de la CE. Poussé notamment par le Président Giscard d'Estaing et d'autres libéraux français et allemands, un Système monétaire européen (SME) s'est notamment mis en place à la fin des années 1970, conçu ostensiblement pour stabiliser les taux de change des monnaies des pays communautaires. Selon les partisans de ce système, l'inflation élevée de l'époque non seulement déstabilisait chaque économie nationale, mais aussi, en faisant fluctuer le niveau du franc par exemple, était devenue une barrière au commerce infra-communautaire. Sans rentrer dans les détails, le SME était censé fonctionner comme un frein sur l'inflation en engageant les pays membres à garder leur taux de change respectif au sein d'une fourchette de valeurs préétablies. Or, ce SME a rapidement engendré un conflit avec le gouvernement Mauroy qui, en s'engageant dans de nombreuses actions publiques nouvelles et coûteuses, n'a pas pu maintenir ses taux d'inflation et de change au sein des limites européennes (Jobert et Théret, 1994). La décision prise en 1983 par ce gouvernement de revoir à la baisse ses dépenses publiques afin de rester dans le SME, de « mater » l'inflation et de contrôler son taux de change a donc été à la fois lourde de conséquences et largement en phase avec l'abandon du circuit du Trésor décrit plus haut (Lemoine, 2016).

Plus fondamentalement, c'est à partir du milieu des années 1980 que s'opère un alignement plus étroit entre les politiques macroéconomiques de la France et celles de la CE. Nonobstant la création du SME, l'action européenne sur ce plan avait été jusque-là relativement faible. Toutefois, suite à la relance formelle de l'intégration européenne initiée par les chefs d'Etat en 1984, la signature de l'Acte Unique de 1986 et ses engagements pour « achever le grand marché européen » avant la fin de l'année 1992, une coalition d'acteurs bureaucratiques et économiques s'est mise à arguer que toutes ces réalisations micro et méso-économiques devaient désormais être complétées par une politique macroéconomique européenne plus ambitieuse. Plus précisément, le Président de la Commission européenne entre 1985 et 1995, Jacques Delors, précédemment Ministre des finances de la France en 1983, est devenu la tête de proue d'un nouveau projet politique centré sur l'établissement d'une monnaie unique (Ross, 1995). Delors lui-même était pourtant loin d'être un pur libéral : il prônait l'Union monétaire non seulement pour stabiliser l'économie européenne mais aussi pour pouvoir y introduire un plan massif d'investissements communautaires afin de faire advenir davantage de convergence et d'intégration entre les économies des pays membres (ce qu'il

appelait « Union économique »). Toutefois, afin de réaliser l'Union monétaire, Delors et ses proches ont considéré qu'ils étaient obligés de faire une alliance de circonstance avec des libéraux, notamment allemands, qui avaient comme priorités la stabilisation de la monnaie et la lutte contre l'inflation. Scellé par la signature du traité de Maastricht, ce compromis entre sociaux-démocrates et libéraux autour de Delors eut une suite bien connue : la mise en œuvre d'une Union monétaire sans Union économique, trois décennies de « discipline budgétaire » largement attribuée à « Bruxelles » et une contestation croissante de la légitimité même d'une CE, et ceci en dépit de sa requalification comme Union européenne (UE) en 1992.

Du dirigisme au néodirigisme

Néanmoins, si les libéraux ont incontestablement gagné sur les plans financier, monétaire et macroéconomique, en France comme dans l'UE, tout ceci n'a pas imposé une « fin de partie » complète pour le dirigisme. En tant que faisceau de principes et de pratiques, ce dernier a certes connu des évolutions importantes depuis les années 1980, mutant vers ce que nous appelons du néodirigisme (Ansaloni et Smith, 2018). Mais l'idéologie dirigiste possède quand même « de beaux restes ». Elle continue de structurer une partie significative de l'interventionnisme socio-économique public, des pratiques planificatrices et de la formation des élites étatiques françaises et même européennes.

En matière d'interventionnisme notamment, cette thèse peut paraître particulièrement surprenante. Après tout, si l'Etat dépense moins comment peut-il intervenir autant ? La réponse à cette question - tirée d'enquêtes menées sur un échantillon varié d'industries que sont l'agro-alimentaire, l'automobile, les médicaments, la défense, l'aquaculture et le vin - est qu'en modifiant leurs instruments d'intervention, les pouvoirs publics, en France et à l'échelle européenne, demeurent des acteurs omniprésents et fort légitimes (Jullien et Smith, 2014). On assiste certes à une baisse généralisée de crédits publics investis dans de telles industries. Mais on observe aussi un recalibrage des règles qui structurent « l'architecture des marchés » (Fligstein, 2001), ainsi qu'un reciblage des aides publiques restantes. Les politiques agricoles et alimentaires en fournissent un exemple patent. Suite à une réforme de la PAC en 1992 qui a mis fin aux soutiens de prix pour les produits comme les céréales ou le lait, une partie significative de l'intervention européenne, étatique et régionale dans l'industrie agro-alimentaire a été réorientée vers des incitations à reterritorialiser la production à l'aide « d'indications géographiques », à passer en agriculture Bio, ou à soutenir la promotion collective régionale. En effet, cet hybride de dirigisme et de libéralisme continue largement à soutenir prioritairement la reproduction d'une agriculture intensive et déterritorialisée (Ansaloni et Smith, 2021). Mais il montre aussi que même si l'Etat agricole français de nos jours « joue petit bras », son dirigisme persiste à marquer l'industrie concernée, tant à l'échelle nationale qu'à celle de l'Europe.

D'autres segments de l'Etat français continuent d'ailleurs à pratiquer le dirigisme de manière encore plus flagrante. Ceci est très clairement le cas dans l'industrie de la défense où la Direction générale de l'armement non seulement emploie toujours des ingénieurs et des ouvriers d'Etat. Même lorsqu'elle contractualise avec les entreprises privées comme Airbus, elle persiste à intervenir lourdement dans l'encadrement de leurs pratiques (Giry et Smith,

2019). Un constat similaire a été fait dans le cas de l'industrie pharmaceutique. En effet, bien que l'Etat ne soit plus propriétaire ni actionnaire de ses entreprises, ces dernières seraient bien moins riches sans son intervention dans la fixation des prix des médicaments et, en conjonction avec l'UE, sans son implication dans les autorisations de mise sur le marché et la protection des brevets (Benoît, 2020).

Or, cette omniprésence des pouvoirs publics dans la régulation, et plus généralement dans « la vie » des industries, renvoie au deuxième aspect de l'évolution du dirigisme vers le néodirigisme : le passage de la planification à une orientation plus distanciée et multi-échelle de l'activité socio-économique. De toute évidence les plans nationaux comme ceux des années 1950 et 1970 n'existent plus. Néanmoins, que ce soit au sein du Commissariat général au plan réinventé sous François Bayrou en 2020, ou dans la plupart des ministères, des DG de la Commission ou des collectivités territoriales, les hauts fonctionnaires continuent malgré tout à produire et à synthétiser les données et les expertises dans des rapports de type planificateur qui ont des effets considérables. En effet, malgré des imperfections certaines, l'appareil statistique français et, à l'échelle européenne, celui d'Eurostat restent comparativement puissants, dotant ainsi les bureaucrates qui savent bien les utiliser d'outils politiques forts. Par ailleurs, secteur par secteur et territoire par territoire, de tels outils sont souvent mis au centre de concertations avec les acteurs économiques et sociaux qui participent fortement à la production et à la mise en œuvre de l'action publique. A nouveau, on peut et on doit questionner l'orientation de ces politiques publiques, de leurs effets socio-économiques et des distributions de pouvoir qui en découlent. Mais il n'en demeure pas moins que le dirigisme continue à laisser une marque importante sur cette pratique gouvernementale structurelle et structurante.

En effet, une des causes de cette omniprésence des pouvoirs publics devenus néodirigistes se trouve dans une troisième composante de l'héritage du dirigisme : l'homogénéité et le capital socio-politique des hauts fonctionnaires. S'il est certain que depuis les années 1990 la formation de ces derniers, que ce soit ceux de la France ou de l'UE, est davantage marquée par l'économie, et par sa variante néo-classique en particulier (Lebaron, 2000 ; Georgakakis, 2013), il n'en reste pas moins que ces agents publics partagent à peu de chose près le même type de profil sociologique qu'auparavant. De même, si une partie plus importante d'entre eux sont désormais des libéraux convaincus, voire même acquis à l'idéologie néolibérale, relativement peu d'entre eux s'opposent frontalement à l'interventionnisme public de tout ordre, ni à la surveillance minutieuse et à l'orientation distanciée de l'activité socio-économique. Par ailleurs, ils croient presque tous au bienfondé de la puissance politique de leur propre profession.

Conclusion

Au total, ce texte a défendu une double thèse. D'une part, et comme le tableau 1 le résume, s'il ne fait pas de doute que, depuis quarante ans, le gouvernement socio-économique de la France et celui de l'UE ont connu une évolution sensible vers le libéralisme, ils restent marqués par l'héritage du dirigisme français des années 1945-80. D'autre part, même si les pratiques et les objectifs gouvernementaux de l'UE sont globalement plus libéraux que ceux de la France, les deux échelles de gouvernement ont connu des évolutions semblables.

D'ailleurs, elles sont en partie le résultat du travail politique fait par des élites bureaucratiques et économiques qui, dans la pratique, sont tout à la fois françaises et européennes.

Tableau 1 : Le néodirigisme français et communautaire à la fin des années 2000

Critères	*France*	*UE*
Idéologie globale	Néodirigiste et parfois néolibérale	Néolibérale et parfois néodirigiste
Interventionnisme public	Encore fort mais moins financier	Encore fort mais libéralisé
Importance de la planification	Moyenne mais avec effets directs	Faible mais avec effets indirects
Niveau d'engagement des élites	Fort	Variable

La question que, faute de données convaincantes, nous n'avons pas pu aborder directement ici concerne l'impact sur le rapport entre le dirigisme et le libéralisme des trois crises qui ont frappé la France et l'Europe depuis 2008 : celles de l'économie, du climat et du coronavirus. Concernant la première, certains spécialistes en concluent qu'elle a provoqué un certain retour de la politique industrielle même dans des pays comme le Royaume-Uni (Berry, 2019). De même, d'autres préconisent ou espèrent que les crises climatiques et du coronavirus provoqueront un retour encore plus généralisé à des pratiques gouvernementales dirigistes. Mais pour l'instant tout ceci relève plus de la spéculation et du *wishful thinking* que des résultats de recherches robustes. C'est donc à la sociologie politique d'aujourd'hui et de demain de se saisir de cette interrogation, et ceci en mobilisant ses outils d'analyse aiguisés et éprouvés.

Références citées

Ansaloni M., Smith A. (2018) « The neo-dirigiste production of French capitalism since 1980 : The view from three major industries », *French Politics*, 16(2), p. 154-178.

Ansaloni M., Smith A. (2021) *L'expropriation des agriculteurs. Pouvoirs et politiques dans le capitalisme contemporaine*, Paris, Le Croquant.

Benoît C. (2020) *Réguler l'accès aux médicaments*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Berry C. (2019) « From Receding to Reseeding: Industrial Policy, Governance Strategies and Neoliberal Resilience in Post-crisis Britain », *New Political Economy*, DOI: 10.1080/13563467.2019.1625316

Billows S. (2016) « A qui profite la concurrence ? Modèles de concurrence et régulation de la grande distribution française (1949-86) », *Gouvernement et action publique*, 4(4), p. 69-91.

Boyer R. (2015) *Economie politique des capitalismes. Théorie de la regulation et des crises*, Paris: La Découverte.

Chauveau S. (1999) *L'invention pharmaceutique*. *La pharmacie française entre l'Etat et la société au XXe siècle*, Paris : Les Empêcheurs de penser en rond.

Cohen E. (1992) *Le Colbertisme high tech : économie des télécom et du grand projet*, Paris, Pluriel.

Coombes D. (1970) *Politics and Bureaucracy in the European Community*, London, Allen & Unwin.

Culpepper P. (2006) 'Le système politico-économique français depuis 1985', in Culpepper P., Hall P., Palier B. (eds.), *La France en mutation. 1980-2005*, Paris, Presses de Sciences-po, 39-70.

Davesne A., Guigner S. (2013) 'La communauté européenne de la santé (1952-54). Une redécouverte intergouvernementaliste du projet fonctionnaliste du 'pool blanc'', *Politique européenne*, issue 41: 40-63.

Denord, F. (2007) *Le néolibéralisme à la française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris, Agone.

Dulong D. (1997) *Moderniser la politique. Aux origines de la Ve République*, Paris, l'Harmattan.

Fligstein N. (2001) *The Architecture of Markets*, Princeton, Princeton University Press.

Fouilleux E. (2003) *La politique agricole commune et ses réformes*, Paris : L'Harmattan.

Georgakakis D., dir. (2013) *Le champ de l'eurocratie*, Paris, Economica.

Giry B., Smith A. (2019) « Supporting Atlas: Franco-British Co-operation to Service Europe's Military Airlifter », *European Review of International Relations*, 6(2), p. 115-134.

Hall S. (1986) *The Hard Road to Renewal: Thatcherism and the Crisis of the Left*, London, Verso.

Haroche P. (2017) « Transposer la Cinquième République. Le régime politique national comme source de la politique européenne de la France », *Politique européenne*, n° 55, p. 116-142.

Holland S. (1980) *Uncommon Market : Capital, Class and Power in the European Community*, London, Macmillan.

Jobert B., Théret B. (1994) 'France : la consécration républicaine du néolibéralisme', in Jobert B. (ed.), *Le Tournant néolibéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, l'Harmattan, 21-86.

Jullien, B. & Smith, A., eds. (2014) *The EU's Government of Industries*, London, Routledge.

Kuisel R. (1984) *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au 20ème siècle*, Paris, Gallimard [1981].

Lebaron F. (2000) *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Paris, Seuil.

Lemoine B. (2016) *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunés de l'Etat et la prospérité du marché*, Paris, La Découverte.

Nizard L. (1972) « De la planification française : production de normes et concertation », *Revue française de science politique*, 22(5), pp. 1111-1132.

Ross G. (1995) *Jacques Delors and European Integration*, Oxford, Oxford University Press.

Shonfield A. (1967), *Le capitalisme aujourd'hui. L'État et l'entreprise*, Paris, Gallimard.

Smith A. (2010) *Le gouvernement de l'Union européenne : une sociologie politique*, Paris, LGDJ (2e edition).

Thoenig J-C. (1973) *L'ère des technocrates*, Paris, Editions de l'organisation.

Warlouzet L. (2018) *Governing Europe in a Globalizing World: Neo-liberal and Social Choices after the 1973 Oil crisis*, London, Routledge.